



## AVIS

### EMPRUNT NATIONAL POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Les ressortissants algériens établis aux Pays-Bas sont informés du lancement de l'opération « **Emprunt National pour la Croissance Economique** », selon les conditions et modalités d'émission fixées par l'arrêté du Ministère des Finances du 28 mars 2016, publié sur le journal officiel n°20 du 30 mars 2016.

La Communauté Nationale à l'étranger est invitée à participer massivement à cette importante initiative d'utilité publique, qui vise à mobiliser les ressources disponibles pour le financement des projets d'investissement de l'Etat et qui a pour ultime but le développement économique de notre pays.

La souscription à cet emprunt a été ouverte au grand public (soit aussi bien les particuliers que les entreprises) à compter du 17 avril 2016, pour une période de six (06) mois maximum.

Les obligations matérialisant l'emprunt sont émises en coupure de 50 000 DA sous deux formes de maturité :

- **3 ans** : avec un taux d'intérêt annuel de 5% ;
- **5 ans** : avec un taux d'intérêt annuel de 5,75%.

Les caisses de placement habilitées à recevoir les souscriptions sont :

- la Trésorerie Centrale ;
- la Trésorerie principale ;
- les trésoreries de Wilayas ;
- les recettes d'Algérie Poste ;
- les agences bancaires et succursales de la Banque d'Algérie.

